



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement économique

Question écrite n° 79301

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les 123 milliards d'euros investis entre 2000 et 2006 au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER). Il lui demande quel a été le montant consacré à la région Lorraine et tout particulièrement en Moselle-est et le nombre de projets financés.

Texte de la réponse

Durant la période 2000-2006, le programme européen de la région Lorraine a permis de soutenir 5 985 dossiers, qui ont bénéficié de 505 M de crédits communautaires (FEDER + FSE + FEOGA), pour un investissement total de plus de 2 Md. Les trois arrondissements de Sarreguemines, Forbach et Boulay, qui constituent la Moselle Est, ont bénéficié de 57 M de crédits communautaires, pour un investissement total de plus de 339 M.

	LORRAINE 2000-2006	ARRONDISSEMENT Sarreguemines	ARRONDISSEMENT Forbach	ARRONDISSEMENT Boulay	TOTAL Moselle-Est
Nombre de dossiers	5 985	169	283	107	559
Coût total (€)	2 055 067 756	60 125 137	241 910 706	37 674 335	339 710 177
Fonds européens (€)	505 735 442	15 555 160	31 881 510	9 580 198	57 016 868

Ces données représentent les opérations dont le maître d'ouvrage est situé dans ce territoire (Moselle-Est), elles ne prennent pas en compte les projets d'envergure régionale qui bénéficient à l'ensemble de la Lorraine. Par ailleurs, ces programmes européens, qui entrent dans le cadre de la politique de cohésion (appelée aussi politique régionale), ont vocation à être gérés au niveau régional, dans le cadre d'une stratégie et de priorités définies au niveau de la région. Aussi, l'analyse de l'impact de ce programme ne peut être limitée à une zone géographique infrarégionale particulière.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79301

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Espace rural et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5669

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12894